



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
Conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 13 juillet 2021 à 10 h  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine  
À huis clos**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Marc Dussault, Directeur de l'arrondissement  
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 10 h, mais aucune question n'est posée.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 10 h et se termine à 10 h 02 mais aucune question n'est posée.

10.02

---

**CA21 12188**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2021, à 10 h**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2021, à 10 h.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA21 12189**

**Déclarer que le conseil d'arrondissement d'Anjou est favorable à ce que le promoteur, dans le cadre du développement du site Centre corporatif Anjou, situé au 9175, boulevard du Golf, puisse céder à l'arrondissement d'Anjou l'ensemble des infrastructures, qu'il réalisera à ses frais et ce, conditionnellement à ce que ces dernières soient conformes à l'ensemble des normes de la Ville de Montréal**

Attendu que le conseil d'arrondissement d'Anjou désire être un partenaire favorisant le développement économique sur son territoire;

Attendu que le conseil d'arrondissement d'Anjou est favorable au développement de son parc d'affaires;

Attendu que le développement du parc d'affaires d'Anjou permettra la création d'emplois et augmentera la vitalité économique de l'arrondissement;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De déclarer que le conseil d'arrondissement d'Anjou est favorable à ce que le promoteur, dans le cadre du développement du site Centre corporatif Anjou, situé au 9175, boulevard du Golf, puisse céder à l'arrondissement d'Anjou l'ensemble des infrastructures (aqueduc, égout, chaussées, trottoir, éclairage, etc.) qu'il réalisera à ses frais et ce, conditionnellement à ce que ces dernières soient conformes à l'ensemble des normes de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

15.01

---

**CA21 12190**

**Demander au comité exécutif de donner suite au rapport de l'audit de performance financière et de conformité du Vérificateur général, de revoir la dotation octroyée à l'arrondissement et d'informer l'arrondissement d'Anjou des mesures qui seront prises par la ville centre ainsi que des délais applicables**

Attendu que le conseil d'arrondissement d'Anjou est favorable aux conclusions de l'audit de performance financière et de conformité - processus budgétaire volet fonctionnement du 27 mai 2021 du Vérificateur général;

Attendu que le conseil d'arrondissement d'Anjou considère que l'arrondissement est sous doté depuis de nombreuses années;

Attendu que le conseil d'arrondissement d'Anjou considère que l'arrondissement ne reçoit pas sa juste part dans la perception des taxes perçues sur son territoire;

Attendu qu'au cours des huit dernières années, l'indexation annuelle reçue de la ville centre ne couvrirait pas au minimum les augmentations salariales consenties par les conventions collectives;

Attendu que le conseil d'arrondissement d'Anjou désire que les transferts du centraux fassent l'objet d'une réévaluation afin d'être représentatifs des compétences dévolues aux arrondissements et des services offerts aux citoyens et qu'ils correspondent à leur juste part des taxes perçues par la ville-centre pour ces services;

Attendu que le conseil d'arrondissement d'Anjou souhaite que le Service des finances suive les recommandations du Vérificateur général et mette en place un nouveau calendrier budgétaire permettant une meilleure efficacité du processus;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif de donner suite au rapport de l'audit de performance financière et de conformité du Vérificateur général, de revoir la dotation octroyée à l'arrondissement et d'informer l'arrondissement d'Anjou des mesures qui seront prises par la ville centre ainsi que des délais applicables.

ADOPTÉE

15.02

---

#### **CA21 12191**

**Autoriser une dépense totale de 354 967,78 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à Les enseignes Perfection inc. au montant de 308 667,63 \$, taxes incluses, pour la fabrication en usine et installation de 4 enseignes à affichage dynamique extérieures et d'une enseigne d'identification rétroéclairée extérieure Arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 21-18883 (2 soumissionnaires) - Affecter le surplus au montant de 349 810,48 \$**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 354 967,78 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la fabrication en usine et installation de 4 enseignes à affichage dynamique extérieures et d'une enseigne d'identification rétroéclairée extérieure Arrondissement d'Anjou.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les enseignes Perfection inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 308 667,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 21-18883 (2 soumissionnaires).

D'affecter le surplus au montant de 349 810,48 \$.

D'autoriser un budget prévisionnel de contingence de 30 866,76 \$, taxes incluses.

D'autoriser un budget pour incidences de 15 433,38 \$, taxes incluses.

De procéder à une évaluation du rendement de Les enseignes Perfection inc., conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1210558003

---

### **CA21 12192**

**Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), la révision d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) (résolution CA16 12013) relatif à la construction d'un bâtiment commercial situé au 7111, boulevard Métropolitain Est, visant le retrait des parapets de verre**

ATTENDU QU'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 31 mai 2021;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, la révision du plan d'implantation et d'intégration architecturale (résolution CA16 12013), pour la construction d'un bâtiment commercial situé au 7111, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 005 128 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1218890009

---

### **CA21 12193**

**Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à la voie publique pour une habitation unifamiliale jumelée située au 7841, avenue du Mail**

ATTENDU QU'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 juillet 2021;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification d'une façade faisant face à une voie publique pour une habitation unifamiliale jumelée située au 7841, avenue du Mail, sur le lot 1 113 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1218890004

---

#### **CA21 12194**

**Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à la voie publique pour une habitation unifamiliale contiguë située au 7770, place Bayeaux**

ATTENDU QU'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 juillet 2021;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification d'une façade faisant face à la voie publique pour une habitation unifamiliale contiguë située au 7770, place Bayeaux, sur le lot 1 113 488 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1218770016

---

#### **CA21 1235**

**Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 22 juin 2021**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 22 juin 2021.

60.01 1218178007

---

**CA21 12195**

**Levée de la séance extraordinaire du 13 juillet 2021**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 10 h 08.

ADOPTÉE

70.01

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement

\_\_\_\_\_

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
7 septembre 2021.